

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 19 H 15

Secrétaire de séance : Mme FERREIRA Annie

Modérateur : M. DAVID Jean-Paul

## **COMMUNICATION**

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le jeudi 7 juillet 2016

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Financement de la vanne anti-crue de Joinville-Saint-Maur :  
Patrick OLLIER s'engage dans une politique volontariste  
au nom de la Métropole du Grand Paris**

A l'ouverture du colloque consacré à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) organisé par la Métropole du Grand Paris et le syndicat Marne Vive, les 7 et 8 juillet à Saint-Maur-des-Fossés, Patrick OLLIER a annoncé l'engagement de la Métropole aux côtés des partenaires (Etat, Conseil départemental du Val-de-Marne et les quinze communes concernées) dans le financement de la vanne secteur de Joinville-le-Pont.

Cet ouvrage construit en 1933 permet de rediriger l'eau de la Marne afin de limiter les conséquences des crues ; jusqu'à 40 cm de hauteur d'eau peuvent ainsi être écrêtés.

Cet engagement devant Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne et Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris chargé de la GEMAPI, permet de sécuriser le financement des travaux qui débiteront dès 2017.

A cette occasion, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris a déclaré :  
*« c'est le rôle de la Métropole du Grand Paris d'être aux côtés de l'Etat et des élus pour soutenir et faire aboutir, dans le cadre de ses compétences, les projets vitaux pour la sécurité des habitants ».*



Conseil régional

La Présidente

Paris, le 07 JUIL. 2016

Réf. : D16-CRIDF/VP/PS/KOS/CS/GS

**Monsieur François AMBLARD**

Président de la Commission d'enquête  
publique préalable à l'aménagement des  
berges de Seine à Paris – 1<sup>er</sup> et  
4<sup>ème</sup> arrondissement

Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement

2, place Baudoyer

75004 PARIS

**Objet : Commission d'enquête publique préalable à l'aménagement des berges de Seine à Paris – 1er et 4ème arrondissement**

Monsieur le Président,

A compter du 21 août prochain, la Mairie de Paris projette de fermer définitivement les berges rive droite de la Seine à la circulation automobile sur le territoire des 1er et 4ème arrondissements.

Comme vous le savez, la loi NOTRe a confié aux régions des compétences en matière de transports, d'environnement, de développement économique et d'aménagement du territoire.

J'attire en particulier votre attention sur le fait que la loi a confié à la Région des compétences sur les axes routiers d'intérêt régional et qu'à ce titre on peut s'interroger sur le fait que les voies sur berges, empruntées par plus de 43000 véhicules chaque jour, c'est-à-dire la circulation d'une route nationale, soient considérées comme purement d'intérêt local alors même que cet axe assure une fonction de liaison indispensable entre les départements franciliens et que sa fermeture aggravera les embouteillages en Ile-de-France qui connaît déjà des pics de 300 à 500 kilomètres de bouchons aux heures de pointe.

Conseil régional  
33, rue Barbet-de-Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Cette fermeture aura à l'évidence un impact majeur sur les conditions de circulation pour tous les habitants de l'Ile-de-France, non seulement ceux de Paris et de la petite couronne sur les axes déjà fortement sollicités comme le boulevard périphérique ou l'A86 (dont le surcroît de trafic de 6% ne peut être qualifié de mineur au regard de sa saturation), mais aussi ceux des départements de la grande couronne qui traversent Paris, avec des conséquences lourdes en termes de temps de trajets pour des automobilistes qui n'ont pas, bien souvent, de choix alternatifs à la voiture.

Fidèle à mes engagements devant les Franciliens, j'ai fait de l'enjeu de la qualité de l'air, pour laquelle la Région est chef de file de par la loi, une priorité régionale. Si je peux partager avec la Ville de Paris sa volonté de réduire la pollution atmosphérique, je ne peux toutefois que m'interroger sur les risques de sous-estimation de l'impact de ce projet sur la qualité de l'air. Les riverains des zones où se concentreront les pollutions dues aux engorgements de trafics que j'ai mentionnés, notamment les Parisiens habitant au bord du périphérique mais aussi les habitants de la proche banlieue, souffriront d'externalités négatives qui impacteront leur environnement. A l'échelle de la Région, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effets de reports du centre de Paris vers ses bordures qui annihilent les bénéfices escomptés par cette fermeture.

La région Ile-de-France a la responsabilité d'assurer le développement économique de tous les territoires franciliens en enclenchant le rééquilibrage à l'est. Tel qu'il est configuré, le projet de fermeture des voies sur berges ne permet pas d'assurer la nécessaire solidarité entre les territoires, qui est au cœur de la mission de la région et qui a fait tellement défaut ces dernières années. Une telle mesure si elle était prise unilatéralement par la Ville de Paris aurait des conséquences sur l'un des trois accès à l'A4, déjà embouteillé, qui deviendrait fortement contraint avec des conséquences inéluctables sur l'attractivité et donc sur l'emploi dans le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Je note d'ailleurs la mobilisation très forte des collectivités concernées contre ce projet. C'est pourquoi je regrette qu'une telle décision n'ait pas été prise en concertation avec l'ensemble des territoires impactés dont les populations vont pâtir dans leur vie quotidienne personnelle et professionnelle de temps de trajet considérablement allongés.

J'avais demandé par courrier en date du 20 mai dernier, à la Mairie de Paris et au Préfet de pouvoir disposer d'études réalisées non pas uniquement sur le territoire parisien mais sur l'ensemble du territoire régional.

En tout état de cause, il apparaît indiscutablement qu'un tel projet aurait des conséquences d'une ampleur beaucoup plus large que les seules questions de circulation limitées aux 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

Pour toutes ces raisons, le périmètre de l'enquête publique du projet de fermeture des voies sur berges à Paris semble entaché d'une erreur manifeste d'appréciation.

---

En l'état actuel, et compte tenu des insuffisances des informations et de la concertation, la Région ne peut que rendre un avis défavorable sur la fermeture des berges rive droite de la Seine, décision précipitée dont nul ne peut mesurer à ce jour les conséquences exactes.

Information complète et concertation approfondie sont indispensables pour déterminer les éventuelles mesures compensatoires - création de parkings relais aux portes de la capitale ou développement de transports alternatifs etc - auxquelles la mairie de Paris, à l'initiative de cette décision, devrait s'associer au titre de la solidarité des territoires.

Au risque de devoir poser la question de la régularité de la procédure en cours, je vous demande donc la réouverture d'une enquête publique sur un périmètre régional, et dans l'attente de sa réalisation, vous saurai gré de rendre un avis négatif permettant de suspendre le projet de fermeture des berges rive droite qu'envisage unilatéralement la Ville de Paris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

*Bien respectueusement  
à vous*

*Valérie Pecresse*

**Valérie PECRESSE**

---

**16/76 VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-MARNE POUR UNE POLITIQUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR COMMUNE A TOUS LES CITOYENS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander au Préfet de Police de Paris et à Madame la Maire de Paris de mettre un terme à l'enquête publique portant sur la fermeture des voies sur berge rive droite à Paris.

Décide de demander au Préfet de Police de Paris et à Madame la Maire de Paris de surseoir à la décision de fermeture à la circulation des voies sur berges à Paris (hors Paris Plage).

Décide de demander la nomination d'un Préfet de coordination ou l'intervention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence d'élaboration du PCAET, afin de mener une étude sur les politiques publiques à mettre en œuvre pour diminuer la pollution de l'air en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et de mener une enquête publique en conséquence.

Il demande ainsi que des études complémentaires et indépendantes soient conduites quant aux impacts sur la circulation, sur la pollution de l'eau et de l'air sur l'ensemble des territoires concernés.

Demande que toutes décisions à l'avenir de fermetures des voies sur berges ou ailleurs à Paris soient coordonnées et se fassent en concertation avec le plan de déploiement des transports en Ile-de-France.

Décide que la présente délibération sera transmise au commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique.

Autorise et mandate Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

M. Michel DENISART quitte la séance à la question 16/77

---

**16/77 PROPOSITION DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE FAITE PAR MONSIEUR CHRISTIAN CAMBON, SENATEUR DU VAL DE MARNE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES DU PAVILLON BALTARD**

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, M. LABESCAT, Mme RENOUX, Mme SAINT-LO) et 1 voix contre (pouvoir de M. BODIN)

Sollicite auprès de Monsieur Christian CAMBON, Sénateur du Val de Marne, une dotation d'action parlementaire afin de financer le projet de travaux de remplacement des portes extérieures du Pavillon Baltard.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander une subvention et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

---

**16/78 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU – AVIS DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, M. LABESCAT, Mme RENOUX, Mme SAINT-LO) et 3 abstentions et 3 voix contre dont 1 pouvoir (M. BODIN)

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le dossier de modifications du PLU.

DEMANDE au Territoire ParisEstMarne&Bois d'approuver cette modification du PLU.

DECIDE que la présente délibération sera affichée en Mairie et sur les panneaux administratifs de la Commune durant un mois ainsi que sur le site internet de la Commune.

---

**16/79 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE CONCESSIVE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE ET DU CENTRE DE REMISE EN FORME DU CENTRE NAUTIQUE**

Le Conseil municipal, par 31 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, M. LABESCAT, Mme RENOUX, Mme SAINT-LO) et 3 abstentions dont 1 pouvoir (M. BODIN)

D'approuver le choix de la société ESPACEO comme délégataire de service public (délégation de service public de type concessive) pour la réalisation des travaux et l'exploitation de la piscine et du centre de remise en forme.

D'approuver le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la Commune et la société ESPACEO pour une durée de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

D'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son Adjoint délégué, à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la bonne exécution de la convention de délégation de service public.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Président du territoire ParisEstMarne&Bois**